

SECURITE ENTREPRISES

EXTERIEURES

NIVEAU 1



RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Le Décret 92-158 du 20/02/1992 traite des interventions réalisées par des entreprises extérieures, dans une entreprise utilisatrice. Cette formation est exigée sur les sites industriels faisant intervenir des entreprises extérieures, notamment dans les usines chimiques, pétrochimiques et raffineries dépendant de l'UIC ou de l'UFIP.

OBJECTIFS

- ◆ Appréhender le contexte de toute intervention sur site industriel : risques liés à l'activité industrielle et induits par la présence simultanée de plusieurs entreprises.
- ◆ Comprendre le contenu et l'intérêt du plan de prévention et des procédures associées.
- ◆ Savoir réagir en cas de situations dégradées ou accidentelles.
- ◆ Intégrer la nécessité vitale d'un comportement responsable en matière de sécurité et acquérir une culture sécurité.

PROGRAMME:

◆ INTRODUCTION/OBJECTIFS

◆ CONTEXTE ET ENJEUX DE LA SECURITE

- * Notions de danger, exposition, risque, prévention et protection
- * Statistiques récentes sur les accidents de travail, de trajet et les maladies professionnelles
- * Les conséquences humaines, matérielles et économiques d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle
- * Le rôle et la responsabilité de chacun dans la prévention de la sécurité et de la santé au travail

◆ LES RISQUES ET MOYENS DE PREVENTION / PROTECTION

- * Présentation des risques dans le cadre de la coactivité :
 - Circulation et accès aux sites
 - Risque chimique
 - Amiante
 - Incendie / Explosion (y/c ATEX)
 - Utilités (azote, vapeur, autres gaz, air comprimé...)
 - Electricité
 - Risque machines
 - Risque thermique (travaux à proximité de points chaud/froid)
 - Bruit, Vibrations
 - Travaux en hauteur
 - Manutention mécanique / levage
 - Manutention manuelle

- Travaux en espaces confinés
- Désordre
- Travaux de fouilles et à proximité de réseaux et canalisations
- Pression et nettoyage haute pression
- Rayonnements ionisants et non ionisants
- Sablage
- Risque biologique et légionelles
- Travaux à proximité de voies ferrées
- Risque de noyade (voies d'eau, bassins, ...)

◆ ORGANISATION DE LA PREVENTION LORS DES INTERVENTIONS

- * Présentation des procédures et consignes (+ illustrations) :
 - Le plan de prévention
 - Les autorisations de travail et les différents permis
 - Les consignes et modes opératoires
 - La consignation et déconsignation

◆ ROLE ET RESPONSABILITE DU TITULAIRE D'UN CERTIFICAT DE NIVEAU 1

- * La nécessité de préparer le travail
- * L'obligation de respecter les mesures du plan de prévention, de l'autorisation de travail et des permis
- * Les obligations en cas d'écart ou de situation dégradée
- * Le droit de retrait devant danger grave et imminent
- * Les conséquences du non-respect des procédures et consignes et de la non-qualité du travail.

METHODES - MOYENS PEDAGOGIQUES :

A travers de nombreux supports pédagogiques (vidéos, documents...), notre formateur, habilité par l'UIC, expérimenté dans la prévention des risques sur sites industriels et la formation pour adultes, amène les stagiaires, sous forme d'exercices pratiques et/ou théoriques, à trouver des solutions face à des situations variées, basées sur des cas concrets.

PUBLIC CONCERNE :

Toute personne d'une entreprise extérieure intervenant sur site industriel (notamment dans les industries chimiques, pétrochimiques et les raffineries).

PRE-REQUIS:

Maîtrise de la langue française (pour les stagiaires étrangers, prévoir un traducteur).

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

12 personnes par session (avec un maximum de 15)

DUREE DE LA FORMATION : 1 jour (7 heures)

EVALUATION - REMARQUES :

- ◆ Cette formation fait l'objet d'un contrôle de connaissances par QCM, suivi d'une correction collective.
- ◆ Une attestation de stage est remise à l'issue de la formation. En cas de réussite au QCM, une carte est remise à l'employeur afin qu'il puisse délivrer l'habilitation.
- ◆ La validité de la formation est de 3 ans.

MOYENS DE SUIVI :

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.